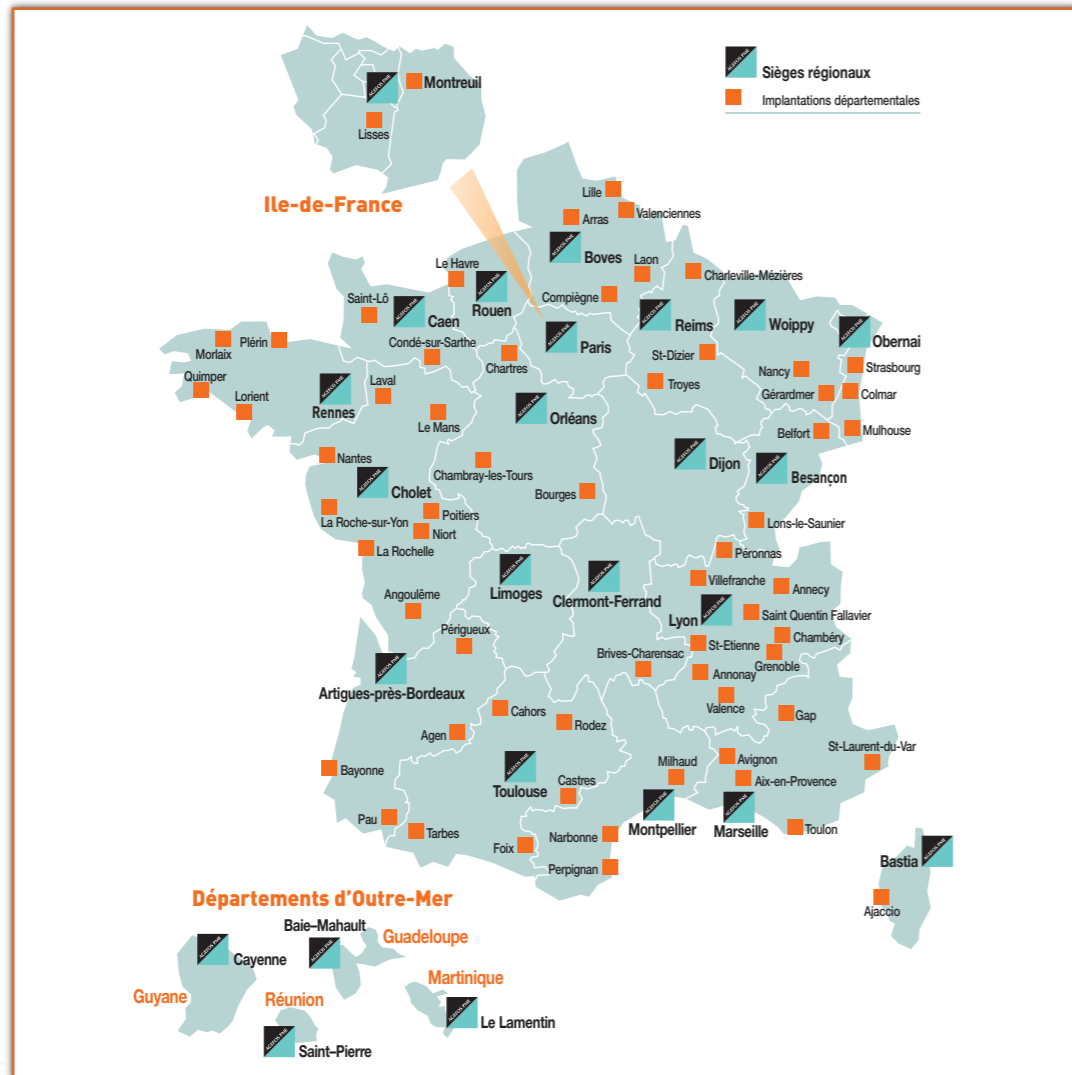


Un réseau national de proximité



PRÈS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE

Créé en 1972, à l'initiative de la CGPME et des cinq confédérations représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO), AGEFOS PME collecte et gère les fonds de la formation professionnelle des entreprises.

AGEFOS PME, C'EST :

- un maillage de **84 implantations**, proches des entreprises, sur tout le territoire ;
- la gestion des fonds de formation professionnelle de près de **300 000 entreprises adhérentes** et de **40 branches professionnelles** ayant désigné AGEFOS PME ;
- **500 conseillers** assurant chaque année un accompagnement personnalisé des entreprises adhérentes.



AGEFOS PME REGIONALE est mandataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

AGEFOS PME Siège national - sis 187 quai de Valmy 75010 Paris
SIRET 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 renouvelé le 22.03.1995, modifié le 13.11.2006.

ENTREPRISES
de moins de
10 salariés

Bordereau de Versement
Formation Professionnelle Continue



Question formation ? On vous simplifie la vie !

Pour bénéficier de nos services,
retournez-nous le bordereau ci-joint,
complété et accompagné de votre règlement
avant le 1^{er} mars 2011

maqueting - Octobre 2010 - AGEFOS PME / Eva Tysseyre / PhotoAlto / Y. Ronzier / Fotolia / Istockphoto.



AGEFOS PME, votre conseiller Emploi-Formation professionnelle

Des Questions ?

Pour plus d'informations...

Appelez nos Conseillers

N° Vert 0800 589 589

du 17.01 au 11.03.2011

Rendez-vous sur notre site :

agefos-pme.com



Depuis près de 40 ans, AGEFOS PME conseille les TPE et PME et finance la formation des salariés

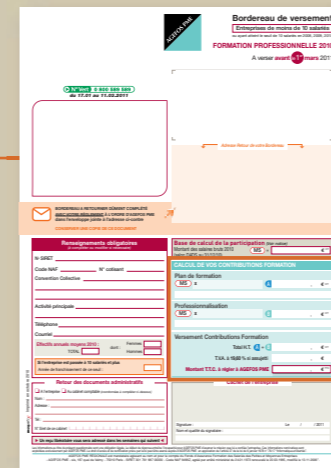


AGEFOS PME vous accompagne pour faire évoluer les compétences de vos salariés

- Le plan de formation,** pour une gestion efficace de vos besoins en formation.
Orientations stratégiques, financements, choix des outils pour optimiser la formation de votre personnel, AGEFOS PME vous conseille.
- Le contrat de professionnalisation,** pour recruter et former un salarié en réponse à vos besoins.
Guide pratique, service en ligne... AGEFOS PME vous accompagne tout au long de vos projets.
- La période de professionnalisation,** pour qualifier certains salariés en CDI et pour renforcer la productivité de votre entreprise.
AGEFOS PME vous guide dans l'utilisation de cette formation en alternance.
- Le Droit Individuel à la Formation,** un atout pour l'entreprise et le salarié.
Courriers types, relevé annuel des droits acquis... AGEFOS PME vous propose des outils pour gérer ce dispositif.

L'an dernier, avec le concours d'AGEFOS PME :

- Pour **264 312 TPE adhérentes** soit 1/5^e des TPE françaises
- **Plus de 80 000 actions** de formation financées pour près de **140 000 stagiaires**
- Un **taux d'accès à la formation de 20%**, une progression de 5 points en un an.



A verser avant le 1^{er} mars 2011

Qui est assujetti ?

Les entreprises ayant occupé pendant l'année civile au moins un salarié en CDI ou CDD, à temps plein ou partiel. Si votre entreprise a franchi le seuil de 10 salariés en 2008, 2009 ou 2010, vous restez assujetti au taux de participation applicable aux entreprises de moins de 10 salariés.

Où adresser votre bordereau ?

Retournez à votre AGEFOS PME le bordereau accompagné du règlement correspondant au montant total de votre Contribution Formation.

Comment justifier votre contribution ?

Un reçu libératoire, justificatif de votre versement, vous sera adressé. Il vous permet de justifier auprès du Trésor public du règlement de votre contribution à AGEFOS PME et de récupérer la TVA (si votre entreprise est assujettie).

Sans ce justificatif, en cas de contrôle fiscal, vous serez redevable au Trésor public, d'une taxe s'élevant à 2 fois le montant de votre contribution.

Important

Renseignements obligatoires (à compléter ou modifier si nécessaire)	
N° SIRET	_____
Code NAF	_____ N° cotisant _____
Convention Collective	_____
_____	_____
Activité principale	_____

Vous avez renseigné votre DADS.

Reportez ici le montant des salaires bruts versés par votre entreprise en 2010. **MS**

Pour connaître, précisément les éléments de calcul de **MS**, rendez-vous sur notre site : www.agefos-pme.com

Base de calcul de la participation (Voir notice)	
Montant des salaires bruts 2010 (selon DADS au 31/12/10)	MS = _____ € HT
CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION	
Plan de formation	MS x _____ A _____, € HT
Professionalisation	MS x _____ B _____, € HT
Versement Contributions Formation	
Total H.T.	A + B _____, € HT
T.V.A. à 19,60% si assujetti	_____, €
Montant T.T.C. à régler à AGEFOS PME	_____, € TTC

- A** Multipliez le montant **MS** 2010 par le taux porté sur votre bordereau et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat de votre calcul ou le montant du "Versement minimum obligatoire" demandé si celui-ci est supérieur à votre résultat.
- B** Multipliez le montant **MS** 2010 par le taux porté sur le bordereau et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat de votre calcul ou le montant du "Versement minimum obligatoire" demandé si celui-ci est supérieur à votre résultat.
- A + B** Additionnez les montants obtenus en **A** et **B** puis inscrivez la somme de cette addition dans la case prévue à cet effet. Multipliez ce total par 19,6% si vous êtes assujettis à la T.V.A. Vous obtenez alors le montant TTC de votre Contribution Formation.

* selon la branche professionnelle dont vous relevez et les accords passés avec AGEFOS PME, il peut vous être demandé un montant "Minimum de versement".

◀ Votre code NAF a été mis à jour par nos soins en fonction des informations dont nous disposons. Nous vous remercions de bien vouloir en vérifier l'exactitude et le modifier si besoin.

Tous ces renseignements vous concernant sont indispensables pour vous informer, en temps réel, des dernières dispositions légales relatives à votre secteur d'activité et des services nouveaux que nous pouvons vous proposer, en matière de formation professionnelle continue.